

## A la Une...

### Center-Parcs : des retards inutiles et pénalisants...

Le Tribunal Administratif de Grenoble a délibéré le 23 juin dernier sur les trois recours déposés par les opposants au Center-Parcs de Roybon. **Tous les arguments déposés par les opposants sur le fond du projet ont été rejetés par le Tribunal.** Cependant, un point mineur de procédure suspend pour l'instant la mise en réalisation du projet...

**RECOURS SUR LA RÉVISION SIMPLIFIÉE DU PLAN LOCAL D'URBANISME :** Un simple vice de procédure conduit à annuler la validité de cette révision (étude entreprise depuis 2008 et enregistrée par délibération du 3 mai 2010)...

Explications : parmi les nombreuses études à présenter ou les nombreux avis à obtenir, la Commune a consulté le Centre Régional de la Propriété Forestière (CRPF) le 8 décembre 2008 tel que la loi l'exigeait alors. Le 26 mars 2010, alors que l'ensemble des procédures étaient achevées, la loi a changé, demandant par un nouveau décret la consultation du Centre National de la Propriété Forestière (CNPF) et plus du Centre Régional (pourtant une seule et même institution). Ignorant ce décret, le Conseil Municipal a approuvé le 3 mai 2010 la révision simplifiée du PLU. Ce simple fait a constitué un motif suffisant pour que le Tribunal Administratif prononce l'annulation de la révision simplifiée du PLU, avec pour conséquence la suspension temporaire de l'évolution normale du projet.

**RECOURS SUR LE PERMIS DE CONSTRUIRE :** La requête en annulation du Permis de Construire déposée par l'association « Pour des Chambaran Sans Center-Parcs » a été déclarée irrecevable, l'association ayant été constituée après la date du dépôt de Permis de Construire. Les moyens développés par un particulier agissant en son nom propre ont également été rejetés.

Le Permis de Construire a donc perdu de sa validité uniquement par effet induit, suite à la perte de validité du PLU, elle-même due au vice de procédure évoqué ci-dessus.

**RECOURS CONTRE L'AUTORISATION DE DÉFRICHEMENT :** Le recours contre le défrichement a été rejeté par le Tribunal, totalement au détriment des opposants.



Depuis, la Commune réfléchit avec le conseil de ses avocats sur la réaction à adopter dans les jours et semaines à venir. Diverses solutions se présentent, parmi lesquelles la procédure d'appel.

Le Conseil Municipal tient à faire savoir que du fait d'une opposition minoritaire, c'est non seulement le projet de Center-Parcs qui est retardé mais également toute une série de projets structurants qui lui sont directement subordonnés et qui ne pourront voir le jour qu'une fois le projet Center-Parcs entré en phase de réalisation.

De très nombreux particuliers, des membres d'associations, des élus, et des membres d'organisations professionnelles ont réagi à cette situation, affichant clairement leur forte déception et leur amertume à voir reculer les échéances de Center-Parcs. Ils ont l'intention d'appeler l'ensemble de la population à se mobiliser prochainement pour montrer son intérêt à voir enfin arriver cette indispensable réalisation.

## Les séances du Conseil

### Extension du village

Le compromis de vente concernant les terrains pour l'extension du village « Terrasse Galaure » a été signé. La société Néolia (partenaire d'Européen-Homes) construirait une quinzaine de logements en location. Une quinzaine de lots en accession à la propriété seraient construits par European-Homes et une dizaine de lots seraient affectés à la construction libre. Le prix de vente a été fixé à 18 € le m<sup>2</sup>, TVA sur marge comprise pour 41 000 m<sup>2</sup> concernés par cette première tranche.

### Center-Parcs

♦Le Conseil a validé la prolongation de 18 mois du contrat de promesse synallagmatique de vente (aux mêmes conditions que le contrat d'origine) entre la Commune et la société Pierre & Vacances S.A. pour les parcelles du bois communal des Avenières concernées par la prochaine construction du Center-Parcs.

♦Les avocats de la Commune ont finalisé le mémoire en défense concernant le recours en justice contre la modification simplifiée du PLU.

♦La SAFER poursuit activement ses démarches concernant la reconstitution du patrimoine forestier communal. Des négociations sont actuellement en cours pour un ensemble de parcelles totalisant environ 30 ha (dont 22 ha finalisés et actés).

### Contournement routier du village

♦Suite à l'enquête publique sur le projet de contournement du village, le Commissaire Enquêteur a rendu un rapport favorable. Suite à toutes les formalités requises, le Préfet a déclaré l'utilité publique de ce projet. L'enquête parcellaire pour la finalisation des achats de terrain est en cours.

♦La SAFER poursuit de façon très positive les négociations avec les propriétaires des terrains concernés. Les formalités d'achat sont sur le point de commencer.

### Véhicules communaux

♦Le contrat de véhicule publicitaire (Renault Kangoo) a été renouvelé, les placards publicitaires ayant tous été vendus.

♦Le Conseil a validé l'achat d'un Renault Trafic d'occasion (182 000 km/ très bon état / 4 800 € HT).

### Finances communales

La Commune a voté le budget communal 2011. Les efforts entrepris pour la réduction des dépenses de fonctionnement seront poursuivis avec notamment des économies importantes à réaliser sur les dépenses de chauffage des bâtiments communaux : un diagnostic énergétique des bâtiments communaux a été initié en collaboration avec le syndicat SE 38.

Seules les recettes importantes liées à la réalisation de Center-Parcs permettront à la Commune de retrouver une certitude de pouvoir réaliser avec aisance les investissements nécessaires à la dynamique communale puisque les subventions aux collectivités de la part des financeurs se font de plus en plus rares ou sont de plus en plus faibles. Dans ce contexte, 505 000 € ont été dégagés sur le fonctionnement pour l'auto-financement des projets 2011.

### Travaux de sécurité

Les travaux de sécurité concernant l'écoulement des eaux de pluie au quartier de la Sapinière se sont déroulés dans de bonnes conditions et sont maintenant terminés.

### Projets immobiliers

♦Le Conseil a suivi et soutenu le projet de la nouvelle maison du Temple (11 logements sociaux) porté par l'association AEP. Il a adopté le plan de sécurité présenté par l'architecte concernant la période des travaux. Une partie de la place du Temple sera fermée ainsi qu'une partie de la place de la Graineterie. La rue des Petits Cultis sera coupée entre ces deux places.

♦Le Conseil a suivi et soutenu le projet de construction de logements rue du 19 mars 1962 porté par la société « Pluralis ». Les travaux sont en cours de réalisation.

### Renforcement électrique

Le Conseil a validé le plan de renforcement sur l'alimentation électrique du quartier du Pré-Reynaud. Ces travaux se monteront à 70 357 € dont 11 110 € seront à la charge de la Commune.

### Bâtiments communaux

♦Suite à la fermeture du Collège Mathias Saint-Romme, la Commune retrouve la propriété et la jouissance du bâtiment. Le Conseil s'interroge sur les différentes possibilités d'utilisation. Il a examiné avec intérêt un projet porté par l'association Envol Isère Autisme.

♦Suite aux appels d'offres et au choix des entreprises, les travaux d'aménagement de l'« Atelier-Bois » ont démarré et se poursuivent dans d'excellentes conditions.

♦Suite aux nombreuses pannes survenues depuis la construction sur les installations de chauffage de l'école : nombreuses fuites, pannes de pompes, pannes de système de commande... Le Conseil a décidé d'alerter l'assistance juridique de la Commune.

♦Des travaux de rafraîchissement ont été effectués par les employés communaux dans les locaux de cuisine de la salle des fêtes : changement d'évier, pose de meubles neufs et de crédences. Le tout pour un coût inférieur à 2 000 €.

### Installation d'entreprise

Des accords ont été passés avec la CCPC et la Commune pour faciliter les circulations, l'installation d'une bascule et le maintien des accès agricoles, ceci afin de faciliter l'implantation de l'unité d'huilerie et des bureaux de l'entreprise Margaron

### Aménagements de sécurité au lac

Le Conseil a suivi ce dossier délicat et a sollicité de nouvelles subventions : Fonds de Concours de la Communauté de Communes (50 000 €). Suite aux appels d'offres et au choix des entreprises, une concertation a eu lieu avec les entreprises et le bureau d'étude afin d'étudier la possibilité de préserver une saison de pêche et de baignade pour l'été 2011. Les travaux interviendront à la fin de l'été.

# LA VIE COMMUNALE

## Travaux en cours sur la Commune



### Enfouissement de lignes électriques et téléphoniques

L'enfouissement des lignes sur l'avenue du 19 mars 1962 et au lotissement de la Sapinière permettra de supprimer nombre de lignes aériennes. L'alimentation de la future extension du village est également en chantier. Maîtrise d'ouvrage : SE 38.



### Travaux de fauchage des banquettes, talus et fossés

Ce travail important est assuré comme l'an passé par l'entreprise Ageron de Viriville mais cette année, le travail sur l'ensemble « Village, Lac, Merlière » est assuré par les employés communaux, avec le tracteur acquis à l'automne 2010.



### Aménagement d'un hangar communal et de l'Atelier-Bois

Les travaux sont en cours et se déroulent selon le calendrier prévu. L'opération devrait être achevée pour le début 2012. La partie Atelier-Bois sera louée par la Commune en tant que local commercial.

## Saison 2011 au lac : aménagements de sécurité

En raison de travaux d'aménagement de sécurité et de la présence d'herbes aquatiques envahissantes sur le site, la baignade ne sera pas surveillée au cours de l'été 2011.

Des travaux de mise au normes seront effectués en cours de saison :

- La vidange complète du lac et la construction d'un second déversoir,
- La construction d'une tour de vidange de la retenue, l'amélioration du piège à sédiments,
- L'évacuation des dépôts solides recueillis en fond de retenue vers un site proche,
- Le réaménagement de la plage...

Tous ces travaux vont dans le sens d'une plus grande sécurité de la gestion des crues ainsi que d'une amélioration de la qualité de la baignade. Durée des travaux : 5 à 6 mois. Montant des travaux : 965 000 €

Les herbes aquatiques qui apparaissent depuis quelques années seront traitées dans la même opération.

Ainsi, pour la saison 2012, le lac vous accueillera dans de meilleures conditions.



# LA VIE COMMUNALE

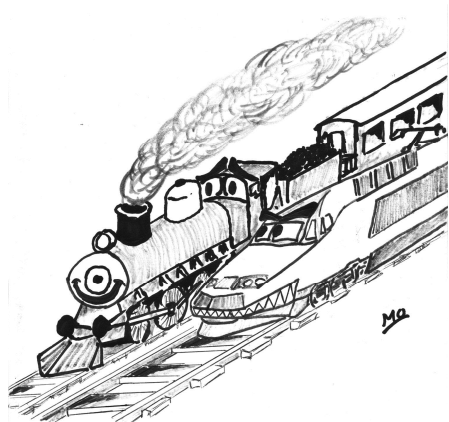
## Festivités du 14 juillet

**Fête Foraine & Manèges**  
sur la place du Maquis de Chambaran  
à partir du mercredi 13 au soir

**Jeudi 14 juillet à 10 h 00** au Monument aux Morts  
Cérémonie du 14 juillet

**Jeudi 14 juillet à 11 h 00** à la salle des fêtes :  
« Le petit train qui murmurait à l'oreille des TGV »  
pièce présentée par l'équipe du Théâtre du Nez.

**Jeudi 14 juillet à 17 h 30** à la salle des fêtes :  
« Le petit train qui murmurait à l'oreille des TGV »  
reprise de la pièce du Théâtre du Nez.



**Jeudi 14 juillet à 20h 00** au lac :  
Exercices de sauvetage aquatique  
&  
Buvette, service de repas sur place



Démonstration par des équipes cynophiles avec des chiens de race "Terre-Neuve". En complément, une autre démonstration aura lieu avec une association de travail à l'eau venant de Suisse.



**Jeudi 14 juillet à 23h 30** à la salle des Fêtes :  
Soirée « Sono » organisée par le Théâtre du Nez

**PROCHAINE PARUTION**  
prévue pour septembre 2011

## Agenda / événements

### Juillet 2011

Jeudi 14 Festivités 14 juillet Voir ci-contre

### Août 2011

Mer. 17 Foire aux dindes Montfalcon Comité des fêtes

## Ramassage des ordures ménagères

Mois	Village	Campagne
JUILLET	Les mardis et vendredis	Les vendredis
AOUT		
SEPTEMBRE		

## Cours de musique à la rentrée

Reprise des cours de solfège et de guitare à partir de septembre 2011 à la mairie de Roybon. Contacter M. Alain Peillet, professeur, au 04.74.20.09.79 ou au 06.78.69.21.44

## Cours de musique à la rentrée

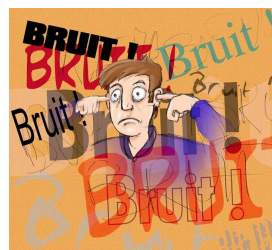
La Communauté de Communes vous rappelle que son site internet est en ligne, vous offrant nombre d'informations utiles sur son fonctionnement, ses réalisations, ses projets et les services proposés :

<http://www.cc-pays-de-chambaran.fr>

## Halte au bruit !

Les travaux de bricolage et de jardinage utilisant des appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore (tondeuses à gazon, débroussailleuses, motoculteurs, tronçonneuses, scies à bûches...) ne sont autorisés qu'aux jours et horaires suivants :

- Les jours ouvrables de 8h 30 à 12h et de 14h à 19h 30.
- Les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h.
- Les dimanches et jours fériés de 10h à 12h.



## MENTIONS LEGALES

Responsable de publication : Marcel Bachasson , Maire.

Rédaction et mise en page : Commission Municipale.

Impression : Secrétariat.

Téléphone : 04.76.36.21.79 – Télécopie : 04.76.36.27.48

Courriel: [secretariat.mairie@roybon.fr](mailto:secretariat.mairie@roybon.fr) – Site : [www.roybon.fr](http://www.roybon.fr)